

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DFPE 83** Subvention (505.721 euros) et convention avec l'association "La Goutte de Lait St-Léon" pour l'aménagement de locaux 18, rue François Bonvin (15<sup>e</sup>) en vue de la création d'un établissement multi-accueil de 36 places à cette adresse.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association "La Goutte de Lait St-Léon", pour l'aménagement de locaux 18, rue François Bonvin (15<sup>e</sup>) en vue de la création d'un établissement multi-accueil de 36 places à cette adresse et attribuant une subvention dans le cadre de la convention au dit établissement pour un montant total de 505.721 euros ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "La Goutte de Lait St-Léon" (E 00103 – SIMPA : 16828) ayant son siège social 35/37, rue Duplex (15<sup>e</sup>), une convention dont le texte est joint à la présente délibération, relative aux modalités d'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention de 505.721 euros est allouée à l'association "La Goutte de Lait St-Léon", pour l'aménagement de locaux 18, rue François Bonvin (15<sup>e</sup>) en vue de la création d'un établissement multi-accueil de 36 places à cette adresse.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 204, nature 2042, rubrique 64, ligne E0004, mission 90010-99-040, exercice 2012, du budget d'investissement de la Ville de Paris et, sous réserve de la décision de financement pour les exercices ultérieurs.